



REUNION COMITE DIRECTEUR COMITE NORD DE JUDO  
2 NOVEMBRE 2015 VILLENEUVE D'ASCQ COMPTE-RENDU

Présents :

- Tous les membres du Comité présents, sauf Djamel ZAIER et Sylvie RIBOUT, excusés
- Invités : Jean-Philippe PARENT et Marc-Antoine LE CAP
- Mireille DUTRIEUX et Anthony DANGRE, salariés du Comité

Début de la réunion : 18h00

PV dernier Comité du 10/09/15 approuvé à l'unanimité.

- *Cooptation de Marc-Antoine LE CAP*

Approuvée à l'unanimité

- *Réorganisation des tapis du Comité*

- Achat récent de 92 tapis neufs, qui seront acheminés des établissements LOISON vers le Complexe de Lallaing le jeudi 10/12/15
- Inventaire des tapis fait sur le Littoral par Marc VANELVERDINGHE
- JP PARENT évoque un échange historique de tapis au niveau du club d'Erquinghem qu'il serait nécessaire d'officialiser
- Sur Armentières, JP PARENT a comptabilisé 11 charriots de 25 tapis ; il rappelle le travail effectué par la société LOISON (tapis et charriots), partenaire du Comité
- Il a récupéré des tapis du Comité entreposés à Avion, dont certains venaient de Lallaing (une quinzaine)

**La règle consiste à mettre les tapis neufs là où ils servent le plus, soit à Lallaing, les autres sur le maritime**

- Tapis mis à disposition dans le cadre du Tournoi de Leers : environ 72 tapis étaient gorgés d'eau avec de la moisissure ; les tapis ont manifestement été stockés à l'extérieur par DECATHLON Valenciennes à qui ils ont été prêtés par habitude, semble t'il, sans demande de chèque de caution, alors qu'aucun club affilié n'était associé à cette opération du type « VITALSPORT », qui ne concerne pas des licenciés.

**Cet épisode doit nous conduire à refondre la procédure de prêt de matériel**, avec des informations à obtenir au préalable du style *Nom du club, n° d'affiliation, détail des activités proposées, conditions d'utilisation (indoor ou extérieur)* et davantage de rigueur sur la caution demandée qui pourrait correspondre à la valeur d'achat du matériel et qui pourrait être restituée plus tardivement après constatation par le Comité (et non LOISON, pour les tapis) du bon état du matériel ; enfin, une preuve d'assurance du matériel prêté pourrait être exigée avant son enlèvement.

A noter que JP PARENT souhaite demander réparation à la société DECATHLON avec qui il est en contact.





- *Réorganisation du Comité Directeur*

Une fois ratifiés les postes de Djamel ZAIER et de Marc-Antoine LE CAP lors de l'AG du 02/11/15, il sera nécessaire de réunir le Comité, afin de confirmer, en particulier, les postes de Secrétaire Général et de Vice-Présidents éventuels.

Pierre FLAUW souhaiterait par ailleurs que la mission de conciliateur puisse être reprise par Marc-Antoine LE CAP.

- *Point sur le dossier buvettes*

### **Cas spécifique de l'EUROMETROPOLE MASTERS**

JP PARENT fait une synthèse de la dernière réunion avec le Club Mouvallois du 27/10/15. Le Comité Directeur confirme sa position sur la méthode de calcul utilisée pour la 7<sup>ème</sup> édition et ne souhaite plus revenir sur cette édition. Cependant, le Comité accepte de modifier le mode de rémunération du club support de la buvette pour la prochaine édition, en proposant une répartition à 50%/50% du bénéfice, quel que soit le bénéfice réalisé en contrepartie des obligations figurant dans le texte de la convention de partenariat 2016.

### **Cas des autres championnats**

Une distinction sera sans doute à faire entre les plus grands championnats, comme les championnats du Nord, qui génèrent davantage de recettes et les animations ou journées qualificatives de secteurs qui génèrent moins de recettes.

1. S'agissant des championnats du Nord d'importance, il est proposé de laisser l'intégralité de la buvette, bénéfice compris, à l'association qui s'en occupe, selon certaines conditions :
  - que l'association s'occupe de l'intégralité de la buvette, des achats au rangement,
  - que l'association s'occupe de l'installation et du rangement de tous les tapis nécessaires à la compétition,
  - que l'association offre les consommations des Officiels nécessaires à la bonne tenue de la compétition
2. S'agissant des animations ou des journées qualificatives de secteurs :
  - que l'association s'occupe de l'intégralité de la buvette, des achats au rangement,
  - que l'association s'occupe de l'installation et du rangement de tous les tapis nécessaires à la compétition,
  - que l'association refacture les consommations des Officiels au prix coûtant fixé au préalable par le Trésorier du Comité

### **Dans tous les cas**

Toute association, qu'elle soit affiliée ou non (cas de Lallaing), devra rester neutre en termes de communication, dès l'instant où elle gère une buvette d'un événement organisé par le Comité Nord de Judo (pas de récupération).

Une proposition sera proposée par le Trésorier pour la prochaine réunion de Comité Directeur.

*Fin de séance 19h00*

